

**L'Association québécoise des sports en fauteuil roulant sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de l'Association spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.**

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES 2015-2016</b>	<b>SEXE</b>
Mini	01/01/2000 et après	Mixte

**B) AFFILIATION**

Tous les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à Parasports Québec.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE 2017</b>	<b>SEXE</b>
Mini	01/01/2001 au 31/12/2007	Mixte

Un(e) joueur (euse) ayant 17 ou 18 an avant le 31 décembre de la saison en cours pourrais participer à la finales des jeux du Québec si :

La région en a fait la demande à la commission sportive de l'association provinciale en septembre lors de la commission pré saison et que celle-ci a été acceptée par les autres régions à la majorité soit 50%+1

La raison est simple, étant un sport en fauteuil roulant, il peut arriver qu'un athlète prenne part au sport tardivement du à sa condition et à la raison de blessure qui le porte vers le sport.

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

Maximum : 7 (mixte)

Minimum : 5

**Entraîneur – accompagnateur**

Entraîneur : 1 obligatoire

Accompagnateur : 1 obligatoire et 2 maximums

S'il y a un athlète féminin au sein de l'équipe, il faut au moins une femme au sein du personnel de l'équipe.

NB : Le chauffeur du cube transportant le matériel sportif de votre équipe devra provenir de votre personnel d'encadrement (entraîneurs ou accompagnateurs).

**Note** : Aucun maximum ni de minimum pour la présence masculine et féminine

Exemple : Équipe A = 2 filles + 5 garçons

Équipe B = 4 filles + 3 garçons

**Classification** : Le basketball en fauteuil roulant est joué par des athlètes de différents handicaps pouvant comprendre la paraplégie, l'amputation des membres inférieurs, la polio, l'arthrite et les problèmes de genoux. Au Québec et au Canada, les athlètes n'ayant aucun handicap sont admissibles. Les joueurs sont classés selon leurs capacités fonctionnelles. Les athlètes peuvent être cotés de 0.5 à 4,5. Les athlètes dont la cote est faible ont plus de difficulté à exécuter les mouvements requis en basketball que les athlètes ayant une cote plus élevée. Les athlètes non ou peu handicapés sont cotés 4,5 comme les athlètes ayant une amputation en bas du genou car ils ont les mêmes capacités physiques sur un terrain de basketball. Ce système de classification assure que les joueurs sur le terrain auront le même niveau de

handicap que les joueurs de l'équipe adverse. Lorsque le basketball se joue mixte, l'équipe qui joue avec un ou des athlètes de sexe féminin sur le terrain, a le droit de jouer avec 1 point de plus par joueuse sur le terrain.

### **Processus de classification au basketball en fauteuil roulant**

La classification est le processus par lequel la capacité fonctionnelle totale d'une équipe sur le terrain est égalisée par rapport aux adversaires. Il s'agit d'un processus unique au basketball en fauteuil roulant, soit une évaluation fonctionnelle qui tient compte des habiletés de chaque joueur d'exécuter des habiletés propres au sport, notamment le dribble, la passe, le rebond et le tir.

**Catégorie un** : les athlètes sont généralement incapables d'activement bouger le torse dans aucun sens. La plupart ne peuvent tourner le haut du corps par exemple pour recevoir une passe par-dessus l'épaule durant une contre-attaque.

**Catégorie deux** : les athlètes sont généralement capables de tourner le haut de leur corps, ce qui améliore dans une large mesure leur capacité de surveiller le terrain, de recevoir des passes ou de tirer le ballon de différentes directions.

**Catégorie trois** : les athlètes sont généralement capables de se tourner et de se pencher en avant sans difficulté. Ils peuvent par exemple dribbler le ballon bien en avant de leur fauteuil. Toutefois, ils ne peuvent se pencher sur le côté parce que la plupart d'entre eux n'ont pas la force nécessaire dans les jambes pour se stabiliser et se redresser ensuite.

**Catégorie quatre** : les joueurs ont la mobilité de leur torse dans tous les sens. Ils sont facilement capables de se tourner, de se pencher en avant ainsi que de se pencher d'un côté au moins. Ces athlètes peuvent se pencher de côté pour disputer un tir ou protéger le ballon contre un adversaire, par exemple. Les athlètes de catégorie quatre se distinguent des athlètes de catégorie 4,5, parce qu'ils ne peuvent souvent pas se pencher de manière égale des deux côtés, en raison de force limitée dans une jambe.

Parfois, un athlète possède des caractéristiques de deux catégories. Dans ces cas, une catégorie ,5 peut être assignée, c. à d. 1,5, 2,5, 3,5.

## **C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur devra avoir la certification du PNCE soit :

- Niveau I en basketball - CERTIFIÉ
- ou
- Introduction à la compétition en basketball formé.

## **D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à Parasports Québec

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Camp de sélection

**F) ADMISSIBILITÉ**

Pour qu'une région soit admissible, elle devra participer tournoi sélectionné et organiser par Parasports Québec l'année précédant les jeux du Québec. (6 février 2016 à Victoriaville)

Elle peut néanmoins organiser son propre camp de sélection régional dans les délais imposés par l'organisation de Sport Québec.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de pratique sportive (adresse du club)

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tournoi à la ronde suivi d'une ronde de classement (3x3)

**I) SURCLASSEMENT**

Permise jusqu'à 10 ans

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé à la finale régionale

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 7

Médailles d'argent : 7

Médailles de bronze : 7

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = basketball en fauteuil roulant

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1<sup>ère</sup> position = vainqueur finale or

2<sup>ème</sup> position = perdant finale or

3<sup>ème</sup> position = vainqueur finale bronze

4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze

5<sup>ème</sup> position = vainqueur match 5-6

6<sup>ème</sup> position = perdant match 5-6

7<sup>ème</sup> position = vainqueur match 7-8

8<sup>ème</sup> position = perdant match 7-8

9<sup>ème</sup> position = vainqueur match 9-10

10<sup>ème</sup> position = perdant match 9-10

11<sup>ème</sup> position = vainqueur match 11-12

12<sup>ème</sup> position = perdant match 11-12

13<sup>ème</sup> position = vainqueur match 13-14

14<sup>ème</sup> position = perdant match 13-14

15<sup>ème</sup> position = vainqueur match 15-16

16<sup>ème</sup> position = perdant match 15-16

17<sup>ème</sup> position = vainqueur match 17-18

18<sup>ème</sup> position = perdant match 17-18

19<sup>ème</sup> position = perdant match 18-19

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.